

Images du travail au passé : l'ex-voto provençal

Vitraux et chapiteaux des églises romanes et gothiques, miniatures des « riches heures » du XV^e s. ou plus tard tableaux d'un Le Nain ou « vues » des villes et des ports, les anciennes images du travail ne sont pas très nombreuses, tant il est vrai que l'art, produit longtemps réservé à une élite sociale, s'intéressait peu au labeur quotidien du peuple. Cela incite à chercher du côté de l'imagerie populaire. Mais qu'elle soit d'Epinal, de Lille ou d'Avignon, tout comme sa sœur la bibliothèque bleue qui voisinait avec elle dans les ballots des colporteurs, l'imagerie populaire est d'abord religieuse (Vierge des sept douleurs, cruxifixion...), plus tard héroïque : François Georquin, le graveur de chez Pellerin à Epinal, a autant fait pour la gloire posthume de l'Empereur que Béranger par ses couplets. Si parfois elle abandonne les saints et les soldats pour nous montrer des gens du commun, c'est dans des scènes de genre où la représentation du travail est exclue : « degré des âges de la vie », « crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué », ou « la querelle de ménage autour de la culotte ». Image d'évasion ou proverbe illustré, elle n'est pas témoin du quotidien.

Qu'on se tourne par contre vers les murs des chapelles littorales ou provençales et on y verra de multiples ex-voto peints, dons de pèlerins depuis plus de trois siècles. L'ex-voto est un témoignage d'action de grâces remis dans un sanctuaire à la suite d'une protection obtenue. Ce peut être lors d'une maladie ou d'un accident. Il en existe sous toutes les formes, de l'objet en cire ou en métal à la plaque de marbre. Dans sa variante peinte l'ex-voto représente dans un coin supérieur le personnage céleste protecteur, l'essentiel du tableau étant consacré à la situation ayant motivé la grâce. C'est l'occasion de représenter des scènes de la vie de l'époque où le péril guettait à chaque instant : de la naissance difficile aux maladies de vieillesse, en passant par les accidents de la vie active. Figuration d'étapes difficiles

de la vie quotidienne, l'ex-voto peint livre donc une image du travail. Cependant celui-ci n'est pas saisi dans son exercice courant, mais dans l'accident, moment rendu exceptionnel par la rupture tragique de la banalité.

L'accident dans le travail comme ailleurs, c'est l'imprévisible, donc le hasard ou le destin. Contre lui les recours humains sont bien faibles, surtout à une époque de médecine et de chirurgie balbutiantes. Mais si l'on en réchappait, si le pire était évité, les hommes d'hier étaient prompts à y voir la marque de la Providence, une protection céleste. L'aspect imprévu de l'accident renvoie à la protection miraculeuse, elle aussi exceptionnelle et hors du commun, forces du bien contre forces du mal, Providence contre mauvais hasard. Si, en France, la production d'ex-voto peints décline à la fin du XIX^e s., la manière d'appréhender l'accident du travail a été du même type jusqu'à une date récente : l'accident c'était d'abord une erreur, un fâcheux concours de circonstances.

Les données statistiques brutes suffisent à marquer l'importance du problème de nos jours, pour le travailleur, pour la société, et pour l'économie¹. D'où le développement de recherches rigoureuses, scientifiques, aujourd'hui, qui visent non seulement à définir l'état de la sécurité (en effet l'accident du travail demeure le critère ultime et privilégié de l'état d'insécurité du système : entreprise, atelier, poste de travail), mais aussi à l'améliorer : c'est le but de la prévention. Son étude est donc étroitement liée à celle des conditions de travail. L'accident du travail c'est un événement observable qui survient à un endroit et à un moment déterminé ; il a pour caractéristique essentielle de porter atteinte à l'intégrité corporelle de l'individu ; il n'est pas pris en compte par la planification du travail qui en principe est prévue pour l'éviter. Il n'est pas prévisible, seule la probabilité d'une certaine classe d'accidents, dans des conditions déterminées, peut être définie : c'est la notion de danger, et au niveau de chaque individu, le risque.

1. « En 1972 on a dénombré en France 1.124.933 accidents du travail et 2.406 décès résultant d'accidents. Ces accidents ont entraîné la perte de 28.855.649 journées de travail » cité par M. Leplat et X. Cuny, *Les accidents du travail*, PUF, 1974. Voir aussi J.-M. Faverge, *Psychosociologie des accidents du travail*, PUF, 1967 et M. Turbiaux, Les facteurs humains des accidents du travail dans *Bulletin de psychologie*, t. XXIV.

On ne parle plus de fatalité aujourd'hui en matière d'accident du travail, et si jusqu'au début du siècle seuls les facteurs techniques étaient pris en considération, on reconnaît, depuis, l'existence de causes physiques, physiologiques et psychologiques. En effet l'accident est envisagé comme un événement aux origines complexes survenant au confluent d'enchaînements multiples et souvent liés ; l'idée d'une causalité simple est alors totalement abandonnée. On distingue ainsi d'une part les facteurs propres au milieu de travail et parmi eux, ceux qui ont des caractères de permanence (comme la coactivité) et ceux que l'on peut nommer points d'insécurité momentanée (une réparation par exemple). D'autre part existent un grand nombre de facteurs propres à l'homme : l'expérience qui a son revers, l'accoutumance, l'attitude individuelle en regard du travail, ceci en fonction des deux composantes que sont la productivité et la sécurité, et les caractéristiques psychologiques et psychophysiologiques (l'intelligence, la personnalité, les fonctions sensorielles...). Enfin, à l'intersection de ces deux types de facteurs, tout ce qui fait l'environnement humain, car l'accident du travail est un phénomène psychosocial où l'individu n'est pas à envisager seul mais dans son contexte familial, ses conditions de vie, les soucis et les difficultés qu'il transporte avec lui à son travail. Ce complexe de facteurs en interaction demande à être analysé par des voies différentes. D'où la diversité des méthodes complémentaires mises en jeu : la méthode clinique qui s'attache à saisir la genèse de l'accident, centrée sur le cas particulier ; la méthode statistique multiforme, qui porte sur les classes d'accidents, par laquelle on essaye de déterminer les facteurs pertinents, d'évaluer leur rôle et leurs liaisons ; et lorsque les variables définissant certaines situations sont manipulables, on fait appel à la méthode expérimentale pour éprouver des hypothèses sur les mécanismes intervenant dans la genèse de l'accident. S'il est exclu d'appliquer la méthode expérimentale à l'analyse des ex-voto d'accidents du travail, on peut essayer par contre de s'inspirer des deux démarches, clinique et statistique. On tirera d'une part de l'étude approfondie d'un ex-voto la connaissance d'un cas précis, d'autre part, les comptages de séries d'ex-voto permettront d'établir des fréquences de types d'accidents et des normes de leur représentation.

La plupart des ex-voto d'accident du travail datent du XIX^e s., il y en a

cependant bon nombre qui remontent au XVIII^e s., auparavant les exemples sont rares. Au XVII^e s., période où l'ex-voto peint prend son essor en Provence, il est encore l'héritier des « Vierge au donateur » des XV^e et XVI^e s. : à côté de la Vierge dans son nuage, le (ou les) personnage humain est représenté en prière, sans qu'un événement soit figuré. En l'absence de légende écrite il est impossible de déterminer l'objet de l'intervention céleste. L'essentiel alors pour le donateur est qu'il soit montré dans l'attitude de prière. Certains cependant conjuguent cette nécessité avec leur désir de représenter l'accident. Ainsi ce maçon blessé dans la chute d'un échafaudage lors de la construction de la chapelle Sainte-Anne à la cathédrale d'Apt en 1656, qui fait réaliser un ex-voto où on le voit agenouillé aux pieds de Sainte-Anne dans un lieu où, à l'arrière plan, son accident est représenté avec une très grande sobriété². A peine postérieur est cet ex-voto de Notre-Dame du Château à Allauch près de Marseille, qui montre à droite un homme tombant d'un arbre. A gauche, tournant le dos à la chute, mais agenouillés dans la direction de la Vierge, les membres de la famille (homme, femme et fille) sont en prière. Bien qu'aucune séparation ne le matérialise sur le tableau il s'agit de la représentation de deux moments différents : l'accident et l'action de grâces. Avec la plus grande économie de moyens l'ex-voto est ici récit : la chute, la protection de la Vierge, la prière de remerciement.

Avec le temps l'ex-voto perd ce caractère de figuration essentiellement religieuse pour prendre un tour plus vivant et anecdotique : de la pose des personnages en prière on passe à l'instantané de l'accident. C'est bien le cas de l'ex-voto que Julien Caillol remet en 1892 à Notre-Dame de Nazareth à Saint-Marcel, quartier de Marseille. Ici la quasi-totalité de l'espace pictural est consacrée à l'accident pris sur vif, une explosion dans un atelier : l'homme est projeté à terre, les vitres volent en éclats, des morceaux de mur jonchent le sol. Mais au-delà de l'accident lui-même l'attention du peintre s'est portée sur le décor de l'atelier décrit avec précision : forge, soufflet, enclume... Face à ce souci du détail dans la représentation de l'événement, quelle est la part du religieux sur cet ex-voto ? Elle

2. Ex-voto reproduit p. 201 dans B. Cousin, *Ex-voto provençaux et histoire des mentalités*, dans *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1977, n° spécial « religion populaire ».

est triple, bien que réduite à première vue. La Vierge apparaît en haut à gauche, entourée de rayons lumineux dans un espace céleste très réduit. Elle est aussi présente sous forme d'une petite statue dans une niche percée dans un pilier au centre de l'atelier. Enfin si l'action de grâces n'est pas signifiée par un personnage en prière, l'écrit supplée à l'image, car on peut lire au bas de la toile en grandes majuscules blanches sur fond noir : « Reconnaissance à Notre-Dame de Nazareth ».

Aujourd'hui est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail. La jurisprudence a conduit à tenter de reconnaître comme accident du travail tout accident survenu à un travailleur alors qu'il se trouve sous l'autorité de son employeur, et le bénéfice de la législation a été étendu aux victimes d'accident de trajet. Cette acception élargie est récente et la notion même d'accident du travail, sur le plan juridique, a été longue à s'imposer en France. Elle n'émerge qu'à la fin du XIX^e s., à l'époque du machinisme et de l'industrialisation avec la proposition de loi de l'ancien maçon creusois Martin Nadaud en 1880 et la création d'un régime spécifique d'indemnisation des victimes d'accident du travail³. L'assurance contre l'accident du travail ne devient obligatoire qu'en 1910⁴. La fin du XIX^e s. est justement la période où l'ex-voto peint tend à disparaître. Ce que nous montre l'ex-voto c'est donc l'accident du travail dans la période où il n'était pas juridiquement reconnu. En forçant un peu les choses, on pourrait dire que le recours religieux précède le recours juridique et social. Mais s'agissait-il des mêmes accidents qu'aujourd'hui ? Les secteurs professionnels les plus touchés de nos jours sont, dans l'ordre décroissant : bâtiment et travaux publics, pierres et terres à feu, métallurgie, bois, transport⁵. L'absence du secteur agricole est frappante et rend toute comparaison aléatoire avec nos ex-voto, reflet d'un monde à dominante rurale. Cependant le bâtiment et les transports,

3. O. Godard, *Les accidents du travail en France*, dans *Notes et études documentaires*, janvier 1976.

4. L.-H. Parias (sous la direction de), *Histoire générale du travail*, t. III, *L'ère des Révolutions*.

5. O. Godard, *op. cit.* Chiffres 1973. Taux de fréquences supérieurs à 50 accidents pour 1.000.000 d'heures de travail.

déjà importants dans le système économique pré-industriel, offrent un élément de continuité. La chute de l'échaffaudage ou de la charpente se rencontre au XVII^e s. aussi bien qu'au XIX^e s., montrant la permanence du risque du travail du maçon. Les accidents de la circulation fournissent un très grand nombre d'ex-voto, plus de 10 % du total. Tous ne sont pas des accidents de travail : une fois sur deux il s'agit d'un piéton, souvent un enfant, renversé ou écrasé par un véhicule. Par contre la charrette renversée avec son chargement, mettant en danger la vie du charretier ou simplement du paysan qui la conduisait témoigne du risque encouru sur les routes jadis, plus précisément à partir du milieu du XVIII^e s., période où la route devient objet d'intérêt de l'Etat (un ingénieur des Ponts et Chaussées, école créée en 1747, est nommé dans chaque généralité) car son importance augmente dans une économie d'échanges accrus. Le personnage du voiturier, avec sa blouse bleue et son large chapeau, est l'un des plus fréquents sur l'ex-voto, souvent présent lors de l'accident, parfois victime.

Si le roulage a ses risques, la vie de la mer a les siens. Les périls de la mer fournissent autant d'ex-voto que ceux de la circulation terrestre⁶. De la pêche côtière à la navigation au long cours, pour le pêcheur ou le marin, la mer peut se faire cruelle. Grains, tempêtes qui ballottent les navires, déchirent les voiles, brisent les mâts, sont autant d'épreuves qui mettent en péril la vie des équipages, la longue liste des périls en mer le prouve. C'est pourquoi, quand après avoir traversé l'épreuve, le navire arrive à bon port, l'équipage entier s'adresse à un peintre, souvent de talent comme les Roux à Marseille, pour faire offrande à la Bonne Mère de l'image du bateau qu'elle a protégé. Le danger collectif ne préserve pas du risque individuel : chute des gréements sur le pont, ou pire à la mer car du temps de la marine à voile cela signifie en général la mort. De fait l'homme à la mer est très rare sur l'ex-voto : pour qu'il y ait action de grâces il faut que le pire ait été évité. Si la navigation et ses dangers datent de l'Antiquité, elle est présente sur l'ex-voto dès le XVIII^e s., mais c'est au milieu du XIX^e s.

6. Voir les catalogues publiés sous la direction de M. Mollat, *Ex-voto marins du Ponant*, Exposition Nantes, Caen, Dunkerque 1975-1976 et *Ex-voto marins de Méditerranée* (Exposition Collioure, Antibes, Marseille), 1978.

qu'elle constitue le contingent le plus important. Les années 1850-1880 apparaissent bien comme celles d'un passage entre deux civilisations : l'ex-voto peint, forme de dévotion traditionnelle est le témoin de l'ancienne, la multiplication des accidents de transport, routier ou maritime, est l'amorce de la nouvelle.

Mais hormis cette période charnière, l'ex-voto est le reflet d'une société à dominante rurale où l'accident du travail est donc en priorité l'accident aux champs. A première vue il est assez rare⁷. Le seul accident de labour est récent, en 1913 (Notre-Dame de Consolation à Hyères) où le cheval est à terre ayant entraîné dans sa chute le labourer qui tenait l'araire. A Notre-Dame du Château d'Allauch un ex-voto de 1825 montre un accident sur l'aire à battre où deux mulets nerveux s'attaquent aux paysans. Un ex-voto de 1948 à Notre-Dame de la Garde de Marseille montre un taureau donnant un coup de corne à un paysan — italien nous apprend la légende — en train de rentrer son foin. A l'exception de ces quelques cas le risque qui guette le plus l'homme de la campagne, c'est la chute : chute d'un arbre, lors de la cueillette des fruits ou des olives, donnant des ex-voto au XVIII^e comme au XIX^e s., chute d'un rocher, chute dans un puits surtout, nous renseignant sur l'importance du puits dans la vie d'alors. Le contact des animaux, même domestiques est parfois dangereux : à côté de la piqûre de serpent on voit la morsure de chien ou de mulet, le cheval emballé ou plus simplement la ruade lors de la visite à l'écurie, comme sur ce bel ex-voto de 1848 à Notre-Dame de Nazareth à Saint-Marcel, Marseille⁸. Comme on le voit ces situations n'apparaissent pas toujours caractéristiques du travail, mais plus simplement de la vie quotidienne. Cependant cette différence a-t-elle réellement cours dans la société traditionnelle où le temps

7. C'est ce que nous écrivions dans notre article sur les ex-voto de Notre-Dame de Lumières : « Pas d'accidents aux champs si ce n'est un chien s'attaquant à un groupe de femmes, un serpent face à un homme, et un ex-voto d'interprétation plus difficile, peut-être une chute en gravissant une pente. Le travail aux champs comportait-il si peu de risques ? » B. Cousin, *Dévotion et société en Provence : les ex-voto de Notre-Dame de Lumières*, dans *Ethnologie française*, 1977, p. 130.

8. Cet ex-voto est reproduit en couleur, comme plusieurs autres que nous avons cités dans le catalogue *Ex-voto du terroir marseillais*, Exposition archives de la ville de Marseille, octobre 1978-janvier 1979.

n'était pas vécu au même rythme qu'aujourd'hui : nulle sirène ou sonnerie pour mettre fin au travail de l'usine ou du bureau, les cloches des églises sonnaient à la fois les heures de la prière, du travail et des repas. Le temps et l'espace du travail recouvraient celui de la vie quotidienne. Ainsi ne faudrait-il pas étendre le groupe des ex-voto d'accidents du travail à ceux représentant des accidents de chasse, loisir sans doute, mais aussi moyen d'avoir de la viande aux repas ; ou plus encore aux si nombreux ex-voto de maladie, tant d'entr'elles étant contractées aux champs : de la hernie à la pneumonie en passant par les scolioses et les tours de reins. Mais alors notre sujet se dissoudrait dans l'étude de l'ensemble des ex-voto, comme le travail se dissolvait dans la vie.

A côté du monde de la terre, la société traditionnelle faisait place à l'artisan ; on le retrouve sur l'ex-voto. Les chutes sont encore au premier plan, dans un moulin ou un pressoir comme sur cet ex-voto de 1820 à Notre-Dame de Lumières, près d'Apt : dans un style naïf une vue en coupe nous montre l'intérieur d'une meunerie avec ses sacs de grain et de farine et un homme tombé dans la roue motrice entraînée par l'eau⁹. Plus rare est l'ex-voto qui nous fait pénétrer dans l'atelier. C'est le cas de celui de ce savetier d'Allauch au XVIII^e s. qui se blesse avec son alêne : on voit sa table de travail avec ses outils (marteau, tenaille, etc.) et les souliers qu'il fabrique. Blessure d'aiguille pour cette couturière du XVIII^e s. que l'on voit dans un atelier avec cinq compagnes (Saint-Jean de Garguier à Gémenos). C'est encore la forge où la foudre vient frapper. Des ex-voto plus récents livrent des images d'éboulement dans une carrière ou de brûlure aux yeux par le maniement de produits inflammables.

Mais l'accidenté en général n'est pas seul sur l'ex-voto ; qu'en est-il de son entourage ? Si la victime est plus souvent un homme qu'une femme, l'entourage est aussi essentiellement masculin, à 62 %¹⁰. Mais hommes et

9. Reproduit p. 131 dans B. Cousin, *Dévotion et société en Provence, op. cit.*

10. Les pourcentages donnés ici portent sur la cinquantaine d'accidents du travail (accidents de la circulation et marins exclus) parmi les 800 ex-voto du terroir marseillais. Voir B. Cousin, *L'ex-voto reflet de la vie* dans le catalogue de l'exposition cité en note n° 8.

femmes n'ont pas les mêmes attitudes autour de la victime. L'homme est d'abord celui qui porte secours à l'accidenté, compagnon de travail qui accourt pour donner les premiers soins (36 % des hommes). 29 % sont simplement présents sans attitude signifiante, ils étaient là, travaillant comme leur camarade accidenté. Il n'en reste qu'un tiers pour esquisser un geste de prière. Chez les femmes au contraire c'est ce gestuel qui domine (59 %) et pour la moitié de celles-ci dans l'attitude traditionnelle : à genoux, mains jointes. Certaines lèvent les bras au ciel, geste qui appelle plus directement l'intervention céleste. Les autres se partagent à peu près également entre présentes et soignantes. Ainsi l'accident du travail est d'abord affaire d'hommes, mais le recours céleste est plutôt laissé aux femmes. Constatation que l'échantillon statistique utilisé ne permet pas de vérifier dans le temps, mais ce modèle étant celui des ex-voto du XIX^e s., tout porte à croire qu'il est en partie induit du nombre important d'ex-voto d'accidents du travail de cette époque, la distribution des rôles étant plus identique sur les ex-voto antérieurs.

Si l'ex-voto est généralement l'œuvre d'un peintre professionnel, il est parfois l'occasion d'une expression personnelle du donateur. Un cas extrême mais significatif par son originalité même est celui de Jean Joseph Aubergy¹¹. C'est un charpentier qui travaille à la construction navale à Martigues. Le 16 juillet 1836 il fait une chute dangereuse dont il réchappe. C'est l'occasion de peindre un ex-voto où il résume sa vie de travail et de risque : outre la scène principale, celle de son accident de 1836, il dispose dans trois cartouches les autres « époques mémorables de sa vie », comme il l'écrit lui-même : Toulon en 1808 où il participe, à vingt et un ans, à la construction de la flotte napoléonienne pendant le blocus, 1813 en Lorraine où il est fait prisonnier, 1825 à Rassuens, sur les bords de l'étang de Berre, où il est accidenté en travaillant dans une fabrique de soude. L'accident du travail, son traumatisme psychologique et sans doute l'immobilisation qui s'en suit,

11. Reproduit en couleur dans *Ex-voto marins de Méditerranée, op. cit.* Voir aussi B. Cousin, *Les quatre époques mémorables de Jean-Joseph Aubergy*, communication présentée au colloque *Intermédiaires culturels* du Centre méridional d'Histoire sociale des mentalités et des cultures, La Baume-les-Aix, juin 1978.

est ici l'occasion d'une « prise de parole » de cet artisan par le biais d'une autobiographie peinte qui acquitte les dettes contractées jadis envers le Ciel.

Au total quelle image du travail d'autrefois et de ses risques laisse l'ex-voto ? Sauf exception (métiers du bâtiment) les dangers sont profondément différents de ceux du travail contemporain. Pour n'être pas juridiquement reconnus et socialement couverts (encore qu'il faudrait penser aux confréries et au secours mutuel, institutionnalisé ou spontané) ils n'en étaient pas moins présents et d'autant plus menaçants. D'où ces ex-voto qui rendent grâce au Ciel lorsque le pire a été évité. Mais si les risques sont différents, c'est que le travail l'était aussi. Activité d'extérieur le plus souvent, ce travail n'était pas coupé de la vie. Une osmose totale régnait entre milieu de vie et milieu de travail : mêmes lieux, mêmes voisins ; quant au temps de travail c'est la nature qui en fixait les bornes mouvantes. Beaucoup plus qu'aujourd'hui à l'usine, le travail apparaît individuel — entendons par là sans la hiérarchie patron-ouvrier — mais généralement dans un environnement collectif (17 % seulement d'accidentés sont représentés seuls sur l'ex-voto), ou bien même travail de petit groupe comme à l'atelier ou sur le chantier.

La faute individuelle ou le hasard rend plus souvent compte de l'accident que la responsabilité collective ou diffuse. Là encore, face à lui-même et au mauvais sort, l'homme d'hier n'avait guère de recours que céleste. A voir ces ex-voto d'accidents du travail au passé on comprend mieux la longue mutation du problème depuis un siècle, jusqu'aux recherches poussées d'aujourd'hui dans un but de prévention, tant les conditions du travail ont changé entre la société traditionnelle et la société industrielle. Si la collectivité prend aujourd'hui en charge les risques du travail qui laissaient l'homme seul et désemparé hier, ce n'est que la juste conséquence des nouvelles conditions dans lequel il s'effectue.

Bernard et Martine COUSIN.